

Nitrates dans l'eau : facture salée pour les menages

Une étude publiée sur Internet par le ministère de l'Écologie pointe le coût très élevé du traitement des pollutions agricoles. Elle prône une diminution des épandages.

CF 12/12/11

« Les pollutions agricoles génèrent des dépenses supplémentaires annuelles comprises entre 640 et 1 140 millions d'euros pour les ménages français », indique un rapport du Commissariat général au développement durable (CGDD), un service du ministère de l'Écologie et de l'Environnement.

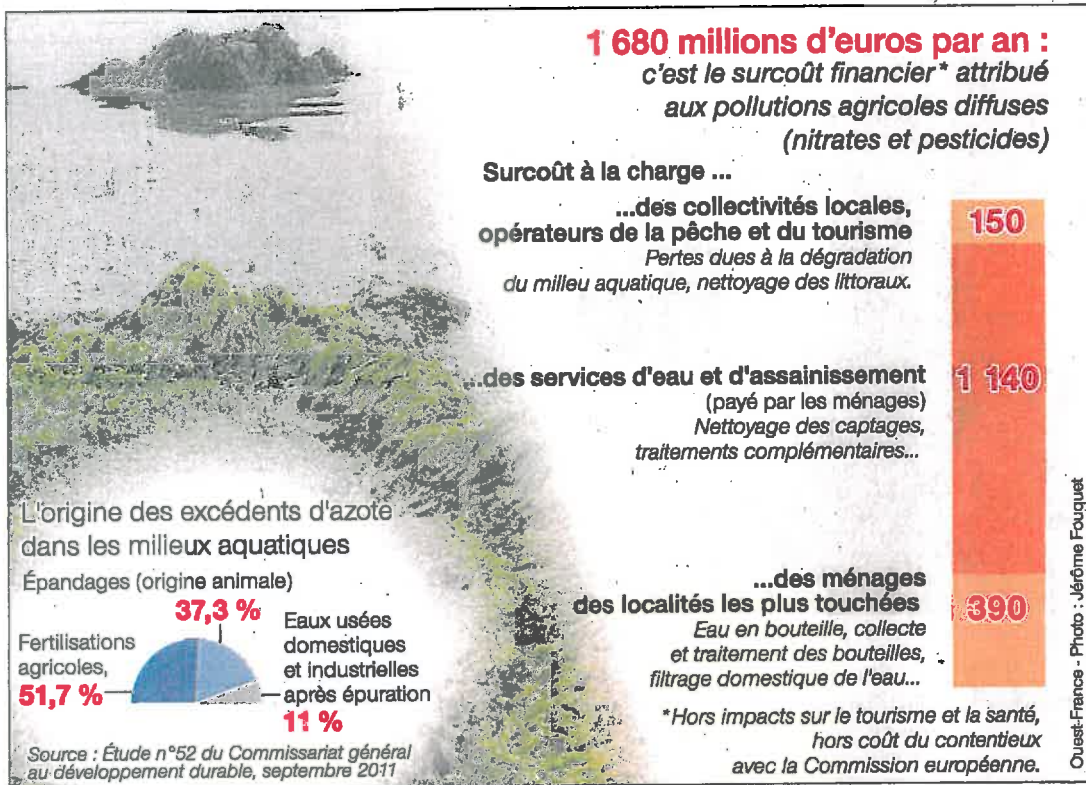
La facture totale pourrait grimper à 1,6 milliard d'euros en incluant le nettoyage des plages souillées par les algues vertes, la consommation d'eau en bouteille, le coût du contentieux entre l'État et Bruxelles sur la qualité des eaux...

Pour réaliser leur étude, les deux experts ont collecté des données auprès des Agences de l'eau, du ministère de l'Agriculture et de l'ASTEE, l'association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement. Les rejets de nitrates dans les rivières et sur le littoral atteignent 806 000 tonnes « dont environ 715 000 tonnes proviennent de l'agriculture et de l'élevage, soit 88,7 % ».

Manque de volonté politique

Ils estiment « entre 120 et 360 millions d'euros » les dépenses des collectivités pour abaisser les teneurs en nitrates. Leur traitement dans les stations d'eaux usées est estimé « entre 100 et 150 millions ». Le rapport n'a pas pris en compte les rejets en phosphore, mais note « que les excédents se seraient divisés par trois en quelques années ».

L'étude ne donne pas de volume global des rejets de pesticides, mais constate leur présence dans 90 % des 1 097 points d'analyses de l'eau. « Cela traduit une dispersion



importante des pesticides et une présence généralisée dans les milieux aquatiques. »

Les auteurs ressortent les observations d'une Cour des comptes pas très tendre avec la politique de l'eau en France. « Des pays ou des régions comme le Danemark et la Bavière, en Allemagne, sont parvenus, en responsabilisant leurs agriculteurs, à réduire de 30 % leurs

consommations d'azote et de pesticides au bénéfice de la qualité de leurs eaux, tandis que la France a généralisé des pratiques de traitement de ces pollutions à l'entrée des réseaux d'eau potable ». Selon la Cour, ces pratiques s'avèrent 2,5 fois plus coûteuses au mètre cube et sans résultats probants.

Elle pointe : « L'insuffisante volonté de remettre en cause des pratiques

agricoles durablement marquées par l'encouragement au productivisme et le choix d'une agriculture intensive. » Pour les auteurs, la conclusion s'impose : « Les coûts très élevés pour le traitement a posteriori des milieux aquatiques font ressortir l'intérêt d'agir en amont pour réduire à la source les épandages. »

Jean-Paul LOUÉDOC.

Décret controversé sur les épandages d'azote

Le rapport du Commissariat général au développement durable percute le décret publié, hier, au *Journal officiel* qui assouplit les règles d'épandage des effluents d'élevage.

Les agriculteurs conservent les mêmes normes sur les quantités d'azote apportées dans les champs (170 kg l'hectare), mais ils pourront intégrer dans leur calcul l'intégralité de leurs terres et non plus la « surface potentielle d'épandage ». Celle-ci plus restreinte ne comptait pas les zones proches des habitations, du littoral et des cours d'eau.

Opinions opposées

Le gouvernement présente ce décret « comme un alignement sur les autres pays européens ». Eau et Rivières de Bretagne estime qu'il « va permettre d'augmenter de 20 % les quantités d'azote épandues sur les sols ». Pour Jo Hervé, son président : « Les ministres ont

signé un décret qui va rendre encore plus difficile la reconquête de la qualité des eaux exigée par la directive-cadre sur l'eau. »

Jean-Pierre Le Bihan, responsable du dossier environnement à la Chambre régionale d'agriculture, conteste ces propos. « Annoncer 20 % de hausse de l'azote, c'est de la pure démagogie. En fait, ce nouveau décret ne changera pas grand-chose car les éleveurs doivent respecter le principe d'équilibre de la fertilisation. »

Jacques Jaouen, le président de la Chambre régionale d'agriculture, dénonce « une manipulation des chiffres. Nous faisons beaucoup d'efforts qui vont dans le bon sens, mais certaines personnes ne veulent pas l'entendre et s'acharnent contre les paysans. »

J-P.L.